

M. Le Maire : « On ne va pas polémiquer. Le moins qu'on puisse dire, c'est totalement déplacé. Je félicite le travail fait par M. Bertin pour la très belle cérémonie qui lui a été organisée et qu'il a tout à fait mérité ».

M. Letournel rappelle les trois départs à la retraite de sapeurs-pompiers de La Baule et Guérande et les cadeaux offerts.

M. Le Maire : « Il faut voir cela entre vous. Vous perdez votre temps, M. Letournel, cela ne nous regarde pas ».

Mme Ganthier : « La subvention allouée par la Municipalité est pour favoriser et faciliter les échanges entre JSP allemands et français. C'est notre leitmotiv pour faire passer cette subvention exceptionnelle. Ce sont des échanges entre européens qui sont importants ».

M. Le Maire : « Débrouillez-vous, cela ne nous regarde pas M. Letournel ».

M. Letournel : « Je tenais à ce que vous soyez au courant ».

VOTE : A la majorité des membres (1 abstention : Mme Penot Leroi)

7 – MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – PLACE de la GARE

M. Le Maire : « Il y a une modification mineure sur le compromis mais justifiée – page 9 – on ne parle plus de SHON, il ne s'agit pas de permis de construire mais de vente d'un terrain ».

M. Samama : « Merci M. Le Maire. Deux constats factuels : le titre de la délibération – Maison de santé pluridisciplinaire nous paraît erroné. Il semblait plus juste d'en rester à la notion de cabinet médical que vous utilisiez dans le projet de délibération du précédent conseil municipal. En réalité, il s'agit pour l'essentiel du déplacement du cabinet médical situé rue Amiral Courbet. Quatre médecins sur cinq du cabinet existant composent le cabinet médical que vous nous proposez aujourd'hui.

Néanmoins, tout en étant néophyte en la matière, nous nous sommes intéressés à cette notion de maison de santé pluridisciplinaire. Nous lisons ceci, publié par les Agences Régionales de Santé : « La coordination de l'offre de soins dans toutes ses composantes sanitaires, ambulatoire et médico-sociales se concrétisent notamment par les démarches initiées depuis 2009 par les missions régionales de santé (MRS) au travers du développement des maisons de santé pluridisciplinaires et maisons médicales de garde. Afin de s'assurer de la faisabilité et de la pertinence des structures envisagées, une démarche systématique doit être engagée sur le territoire de la commune, ce qui permet d'évaluer, accompagner les projets, de garantir la viabilité des projets de santé, de garantir la bonne utilisation des crédits publics, de permettre une labellisation de ces maisons, rend ainsi la voie à une participation financière d'autres bailleurs de fonds. En cohérence avec l'approche plus globale de fonctionnement d'un bassin de vie, une étude d'opportunité préalable est nécessaire à la création de toute maison de santé pluridisciplinaire.

Cela nous amène à vous demander si vous avez établi une étude d'opportunité précise liée à cette MSP que vous mentionnez. Au-delà de cette notion de maison de santé pluridisciplinaire, nous avons trois observations sur le projet proposé :

Quid de votre approche globale en matière d'urbanisme et d'architecture au titre de l'entrée de ville ?

Quid de l'alignement proposé avec le reste de l'espace public ?

Quid de l'architecture proposée offrant peut-être peu d'ouvertures sur la rue ? N'y avait-il pas lieu d'ébaucher un projet d'aménagement urbain cohérent avec le PLU en cours et le reste des parcelles mitoyennes avant de valider le projet sur le plan architectural puisqu'une esquisse nous est proposée, en recherchant, bien entendu, la mise en valeur de l'entrée de la ville ?

Avez-vous eu une réflexion préalable sur la conservation de ce bâtiment, son intérêt architectural et historique ? Vous êtes vous concertés avec RFF pour mieux appréhender l'avenir de la gare, son aménagement et son évolution possible ?

Quid de l'attrait de la localisation de ce projet pour les futurs patients et les activités économiques du centre-ville ?

Quid de votre approche sur le plan financier pour cette opération somme toute blanche, légèrement déficitaire pour la commune mais ce n'est pas la chose qui est vraiment en cause ?

Au vu de ces réflexions et souhaitant faire usage de notre droit d'amendement, nous aurions souhaité faire une proposition à la présente assemblée, avec nos faibles moyens et en ayant conscience de la nécessité de parfaire nos connaissances en la matière, nous aurions souhaité soumettre un projet de délibération à la présente assemblée, amendant celui présenté ce jour dans un triple objectif qui doit s'appuyer sur une vision globale de l'évolution de la commune et sur l'intérêt général.

Ce triple objectif est :

- réaliser une étude d'opportunité permettant à la commune de présenter le projet de santé le plus pertinent possible ;*
- avancer sur le projet d'aménagement urbain et architectural de cette entrée de ville ;*
- étudier l'intérêt architectural et historique éventuel du bâtiment existant mais qui a l'air d'en présenter un malgré tout ;*
- réaliser ceci en associant l'ensemble des intervenants médicaux sociaux et des professions de santé de la commune et plus particulièrement bien entendu celles impliquées dans le présent projet, c'est-à-dire le groupement représenté par Mme Lechat ainsi que l'ensemble des conseillers et des Pouliguennais.*

Je ne vous cache pas M. Le Maire que nous avons préparé un projet de délibération ».

M. Le Maire : « Merci M. Samama. Je vous dirai ce que je pense après ».

M. Samama : « Nous avons ébauché une réflexion ».

M. Le Maire : « Je m'en doute. Nous allons vous répondre. Nous avons réfléchi avant vous ».

M. Samama : « Sûrement. Avez-vous fait une étude d'opportunité. ? Serions-nous en capacité de vous proposer ou de lire cette éventuelle délibération ? Cela fait partie du droit de tout conseiller de proposer un amendement M. Le Maire ».

M. Le Maire : « Non merci mais si vous voulez, vous pouvez le lire. Avec vous, les choses n'avanceraient pas vite et la maison médicale ne verrait jamais le jour. Allez-y ».

M. Samama : « On vous aurait proposé cela il y a un mois, cela aurait été très intéressant. C'est une étude d'opportunité que nous vous proposons avant tout ».

M. Le Maire : « Vous avez dit ce que vous aviez à nous dire, cela suffit ».

M. Samama : « Puis-je vous présenter le projet de délibération M. Le Maire ? ».

M. Le Maire : « Non. Il y a un projet officiel, c'est celui-là qui compte. Vous faites vos remarques un point c'est tout. Cela n'a aucune obligation. Que vous vouliez retarder le projet, cela vous regarde ? ».

M. Samama : « Non. Je ne souhaite absolument pas retarder le projet M. Le Maire. Je vous ai même mis un planning en l'état ».

M. Le Maire : « Gardez votre projet. Nous avons écouté vos interventions ».

Mme Ganthier : « Je suis très étonnée qu'on nous présente un projet de délibération. J'ai vécu des conseils municipaux où, nous, nous vous proposons de faire des modifications sur les délibérations, vous n'avez jamais accepté. Là, c'est votre tour, vous proposez, c'est un peu fort quand même ».

M. Le Maire : « C'est de mieux en mieux ».

M. Samama : « Il est très clair que l'exécutif se fait fort de présenter une délibération et que les conseillers municipaux ne sont pas soumis à la même obligation et ont un droit de proposer un amendement en séance comme cela se fait dans n'importe quelle assemblée délibérante, Mme Ganthier. A l'Assemblée Nationale, il se fait de la même manière des propositions d'amendements en séance. Cela n'a rien de surprenant ».

M. Le Maire : « Cela suffit maintenant. Nous ne voulons pas écouter votre délibération, cela n'a pas d'intérêt. Il y avait des commissions pour cela et vous pouviez en parler ».

M. Canonne : « Je suis très heureux de cette localisation par rapport au premier projet qui nous paraissait peu satisfaisant, qui était près des pompiers. Ce que l'on regrette, c'est que cela fait quand même 3 ou 4 ans qu'on est sur ce projet de maison médicale et qu'on arrive à faire cela dans une ZAC avec un coup par coup alors qu'on aurait souhaité avoir une vision un peu globale. La dernière fois, on a discuté d'un hôtel dont on ne savait pas trop s'il allait se faire ou pas. Il aurait été quand même plus agréable d'avoir un dialogue dès le début de ce mandat pour y placer, c'était notre proposition, la maison médicale, dans ce secteur là et d'avoir une vue de ZAC, d'avoir une vue d'un ensemble du secteur. Cela étant, cela nous paraît bien mieux. Je suis intervenu en commission sur un certain nombre de points :

1° - de dire que s'agissant d'une opération patrimoniale, il ne fallait pas que la commune soit perdante. Elle n'avait pas besoin d'être gagnante mais il ne fallait pas qu'elle soit perdante. Nous n'avons pas les éléments pour vérifier, on vous fait confiance ou on fait confiance aux services pour que ce soit le cas. Nous n'allons pas nous battre là-dessus. Par contre, on avait demandé que soit pris en compte le fait que l'objet soit bien une maison médicale ou une maison pluridisciplinaire, peu importe. J'ai l'impression que dans le compromis, on a mis exactement le contraire puisque l'acquéreur s'engage à déposer un permis de construire. C'était notre demande dans un délai mais la sanction, c'est la renonciation au bénéfice de la condition suspensive. C'est-à-dire exactement l'inverse, c'était l'application de la condition suspensive. Si cela ne se fait pas, si cela devient un autre projet, que la vente ne se fasse pas, pas l'inverse. Vous avez écrit exactement l'inverse de ce qui était demandé ».

M. Le Maire : « C'est le notaire qui a écrit cela ».

M. Canonne : « Il y a des relectures, M. Le Maire ».

M. Canonne : « Je ne vois pas pourquoi si l'acquéreur ne respecte pas l'objet, la sanction serait la renonciation de sa part à une condition suspensive ».

M. Le Maire : « Je pense que c'est le refus de la condition suspensive ».

M. Canonne : « Tout à fait. Vous avez écrit le contraire ».

M. Le Maire : « Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. C'est le notaire. Je ne dis pas le contraire ».

M. Le Maire : « Vous avez regardé Mme Chenot. On peut modifier cette phrase qui je le dis, avait déjà été remarquée. On l'avait déjà noté effectivement. C'est un détail qui ne remet pas en cause quoique ce soit. Si vous voulez, on pourra effectivement aménager ce petit paragraphe ».

M. Letournel : « M. Le Maire, par rapport au plan, il était prévu 6 cabinets médicaux pour 6 médecins. Maintenant, on voit qu'il y a 5 médecins qui vont s'établir au Pouliguen – 3 infirmiers et 1 kiné ».

M. Le Maire : « Ce n'est pas le débat de ce soir, M. Letournel. Cela ne nous regarde pas. Il s'agit de vendre un terrain pour une maison médicale ».

M. Letournel : « Pourquoi nous a-t-on joint les plans ? ».

M. le Maire : « C'est pour vous informer, par correction et amabilité ».

M. Letournel : « C'est gentil ».

M. Le Maire : « Quelque fois, vous nous dites que vous n'avez pas assez d'informations. C'est pour que vous puissiez regarder. Ceci dit, il ne s'agit pas d'une commission qui vise à délivrer un permis de construire. Il s'agit de vendre un terrain en vue d'une maison pluridisciplinaire ».

M. Canonne : « Dans ce cas, il faut modifier la délibération puisque la délibération fait mention du compromis et dans le compromis, il est fait mention des annexes. Les annexes font bien partie de la délibération. M. Letournel a raison. Il est écrit : « ... la demande de permis de construire devant correspondre au projet annexé qui a été modifié en esquisse annexée. L'annexe fait partie de la délibération ».

M. Le Maire : « C'est un avant-projet ».

M. Canonne : « Peu importe. Je ne suis pas contre le fait de l'enlever de la délibération mais cela y est ».

M. Le Maire : « Cela y est, c'est entendu mais de là à dire ».

M. Canonne : « On ne répond pas comme cela à M. Letournel même si cela peut évoluer, d'un point de vue formel, il a raison ».

M. Le Maire : « M. Letournel s'inquiète parce qu'il y a 1 – 4 ou 5 médecins. Ce n'est pas le débat. Je suis désolé ».

M. Letournel : « Je ne m'inquiète pas, je pose une question ».

M. Canonne : « De même, il est écrit : « un état des risques naturels et technologiques a été visé par les parties et demeuré ci-annexé ». Cela m'aurait intéressé, non pas pour ce dossier de maison médicale mais d'avoir ce dossier des risques technologiques et naturels de la zone annexée, cela m'aurait intéressé de l'avoir, comme annoncé, mais pour d'autres raisons. Peut-on l'avoir M. Le Maire puisque cela figure dans la délibération ? ».

M. Le Maire : « C'est dans le compromis et nous avons déjà un premier élément dans le compromis de vente de RFF. Nous sommes là dans le compromis ».

M. Canonne : « Cela étant, en conclusion, en ce qui nous concerne, nous regrettons le fait qu'il n'y a pas de vue globale et que cela ne s'intègre pas dans une réflexion plus globale où il y aurait eu l'hôtel, un certain nombre de choses. Cela étant, nous préférons nettement cet emplacement et nous souhaitons que ce projet se réalise dans le cadre de la ZAC plutôt que là où cela était prévu initialement ».

M. Pihour : « Le prix estimatif de la démolition du bâtiment existant. On évoque que 15 % de ce montant sera répercuté sur les acquéreurs. Quel est le montant total ? ».

M. David : « Nous n'avons pas le montant de la démolition aujourd'hui. On ne le connaît pas ».

M. Le Maire : « L'architecte nous a fait une évaluation comme cela. Là, on dit qu'il est plafonné à 17 000 € sinon c'est une condition suspensive. Nous avons demandé à plusieurs architectes le coût de la démolition. Ceci dit, nous avons pris une marge de sécurité. Avec 17 000 €, nous sommes largement au-dessus du coût ».

M. Canonne : « En ce qui concerne la délibération, M. Le Maire, est-ce que vous modifiez la remarque que j'ai faite sur la condition suspensive ou la laissez-vous en l'état ? ».

M. Le Maire : « Non, non, on va tâcher ... Redites-moi la page. Je veux quand même vérifier mais j'avais noté cela ».

M. Canonne : « Ou alors j'ai mal compris. Point B : « L'acquéreur s'engage à déposer la demande de permis de construire ... ».

M. le Maire : « Dites-moi la page ? ».

M. Canonne : « Ce n'est pas numéroté. Le compromis fait partie de la délibération puisqu'il est mentionné ».

Il s'agit de la page 9.

M. Le Maire : « Je vais regarder cela. On peut voir cela avec le notaire et on en discute. Cela m'avait aussi un peu surpris. On modifie dans votre sens si c'est tout à fait justifié ».

M. Samama : « Sans vous proposer d'amendement puisque c'est impossible, je ne persisterai pas. Je voulais plutôt vous préciser que notre idée qui nous semblait plutôt une proposition positive et constructive, c'était de mettre en place une étude d'opportunité qui devait porter sur la possibilité de regrouper dans cette maison une équipe d'une douzaine de professionnels de santé médicaux et paramédicaux et cette maison évolutive pourrait éventuellement intégrer à termes des surfaces liées à la santé : matériel médical, opticien, laboratoire d'analyses, cabinet de radiologie. Bien sûr, nous avons été prendre des exemples pour avancer cela. Nous avons pris des exemples pour avancer cela :

- une maison de santé pluridisciplinaire regroupant cinq médecins généralistes, un rhumatologue, un kinésithérapeute, une diététicienne, deux podologues, un orthophoniste, un ophtamologue, un centre de soins infirmier ;

- une autre qui englobait un secrétariat commun, salle de réunions, kitchenette, espace kiné avec cabinet et salle de gymnastique, studio de garde avec la présence d'un orthésiste_.. ».

M. Le Maire : « On peut faire la liste de toutes les professions médicales en prenant l'annuaire téléphonique ».

M. Samama : « Je vous cite des exemples concrets ».

M. Le Maire : « Il y en a dans toute la France ».

M. Samama : « L'étude d'opportunité, l'idée était simple. Il s'agissait peut-être d'aller prospecter d'autres professions existantes sur la presqu'île ou ailleurs et de ramener, peut-être, ces professionnels de santé dans cette maison en complétant le groupe de départ. C'était fondé plutôt sur l'intérêt général. Nous sommes néophytes en la matière mais il nous semblait intéressant sur des modèles existants par ailleurs de pouvoir proposer différents types de services très éclectiques, très différents en les regroupant et en permettant à un patient de se retrouver dans ces différentes offres. Dans le cadre de la population âgée que nous avons, l'idée n'était pas forcément mauvaise car aujourd'hui, vous avez une maison qui est essentiellement concentrée sur cinq médecins généralistes. Il est vrai qu'apporter des spécialistes dans cette maison pouvait présenter un intérêt pour les médecins généralistes eux-mêmes autant que pour les spécialistes qui se seraient associés au projet. Effectivement, nous avons osé nous procurer un certain nombre de documentation qui nous paraissait très positive ... »

M. Le Maire : « M. Samama, nous avons bien compris. Vous méconnaissiez totalement le problème. Il ne faut pas monopoliser la parole pour des choses qui n'ont pas beaucoup d'intérêt. Je vais vous répondre point par point ».

M. Samama : « On pourrait avoir plus de respect pour les proposition. Nous cherchons à faire des propositions. Je vais aller vite ».

Mme Penot Leroi : « On va pouvoir l'expliquer autrement et ailleurs. Ce n'est pas grave ».

M. Samama : « Non, nous sommes là dans la convivialité ».

M. Le Maire : « Tout à fait ».

M. Samama : « Par ailleurs, en parallèle de cette étude et ce qui me paraissait tout à fait intéressant, c'était en temps masqué de mettre en place un groupe de travail composé de professionnels de santé du cabinet médical, complété d'autres représentants de professions médicales et sociales de la commune, de représentants associatifs, de conseillers municipaux et du cabinet Citadia, en charge de l'élaboration du PLU pour étudier les points suivants :

- le projet d'aménagement urbain et architectural de l'entrée de ville, autour de la gare et en même temps, en parallèle, c'était l'occasion de faire évoluer sur le plan architectural et urbain, l'ensemble de cet endroit, de le rendre beaucoup plus qualitatif et de rendre l'offre médicale très attrayante sur notre territoire. Nous avons effectivement un planning qui était précis, sous réserve de voter favorablement le présent amendement, ce qui ne sera pas le cas. C'était la consultation d'une assistance maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'opportunité qui pouvait se faire sur cinq semaines, l'établissement d'une étude d'opportunité qui pouvait se faire sur six semaines. C'étaient les délais que nous avons retrouvés et proposés par les différents intervenants en la matière. Nous avons perdu un mois en passant du conseil municipal précédent à celui-ci.

Je pense que bien entendu en parfaite collaboration et partenariat avec le groupe de professionnels actuels et dans l'intérêt général, il eut été intéressant d'exploiter cette idée. Je crois que c'est une idée avortée ».

M. Pihour : « *On a mis trois ans M. Le Maire. On en parle depuis 2008 de ce projet ».*

M. Le Maire : « *Je vous rappelle que vous n'avez pas facilité la tâche, la dernière fois. Ceci dit, on va faire amicalement comme le souhaite M. Samama. La commune n'est pas perdante puisqu'on retombe, à peu près, sur le prix d'acquisition, le prix de vente et la démolition est prise en charge par les acquéreurs. Du point de vue frais, globalement, la commune n'est ni perdante, ni gagnante, peut-être un peu gagnante sur 1 ou 2 €/m². M. Canonne, il ne faut pas imaginer qu'on perd de l'argent. Ce n'est pas vrai. Maison de santé pluridisciplinaire, c'est vrai, il y a des communes qui font des maisons de santé pluridisciplinaires mais qui font cela avec l'accord de l'ARS. Ce n'est pas du tout le montage que nous faisons ici. Tout ce que vous nous avez dit sur les subventions, .. ce n'est pas tout à fait ce qui se passe au Pouliguen. Ce cabinet médical est extrêmement bien situé puisque vous dites que cela va être à l'encontre de l'intérêt du centre-ville. Non, il est à 5 mn du centre-ville quand on prend la rue de la Gare, avec des possibilités de stationnement pour les gens, de sécurisation... Quand vous dites que c'est au détriment du centre ville, non. Ce n'est absolument pas vrai. C'est au contraire, une qualité d'accès, une qualité de service notamment pour les mesures du handicap qui sera prise en compte et beaucoup plus intéressante. C'est extrêmement positif. Faire une étude d'opportunité, vous dites que nous faisons trop d'études, nous n'allons pas encore faire des études d'opportunité. Vous voulez faire des études maintenant. Y-a-t-il besoin de faire des études ? Si vous lisez la presse, vous verrez que l'on manque de médecins dans beaucoup de villes avoisinantes. Vous dites qu'il faut faire venir des spécialistes. Il faut les trouver. Si vous voulez faire venir un rhumatologue, il n'y en a plus qu'un à La Baule et deux à Saint-Nazaire. Si vous voulez en faire venir un, je vous souhaite bonne chance M. Samama. Je vous rappelle aussi qu'il y a des zones franches médicales qui sont extrêmement attractives pour les spécialistes et si voulez faire mieux, vous pouvez me le dire.*

En l'occurrence, ce que je souhaite dans ce cabinet médical, c'est d'assurer la pérennité des soins sur la ville du Pouliguen et c'est ce que nous sommes en train d'assurer car il y aura d'autres équipements de santé qui seront susceptibles de se faire et je suis très, très content qu'on puisse avoir 5 ou 6 médecins-généralistes.

C'est ce qu'aimeraient beaucoup de villes, avoir une couverture médicale. Je l'avais dit et je m'étais engagé à ce qu'il y ait une couverture de santé qui soit pérenne et elle le sera car, aujourd'hui, les jeunes médecins cherchent à se regrouper et au Pouliguen, on aura essentiellement des généralistes, des infirmiers et kinés. Ne vous faites pas d'illusion, vous n'aurez pas de rhumatologues, ophtalmologistes, gynécologues, vous perdez votre temps.

Vous pouvez chercher, vous n'en trouverez pas. Vous n'en trouverez pas car il n'y en a pas assez sur le marché, car ils iront plutôt dans les grandes villes et ensuite, parce qu'aujourd'hui pour ces spécialistes, il y a des zones franches qui sont extrêmement attractives. C'est du rêve et personnellement, je peux vous garantir que vous ne les trouverez pas. Je suis ravi pour la Ville du Pouliguen qu'on puisse avoir cet équipement. Je pense que 5 ou 6 médecins, c'est remarquable pour une ville de 5 000 habitants en assurant une pérennité des soins. C'était presque un hôpital que vous vouliez faire. C'est du rêve qui du point de vue pratique n'a pas de sens ».

M. Samama : « M. Le Maire, j'abonde parfaitement dans votre sens. Je suis très clairement pour une offre de santé et je trouve que c'est une très bonne chose. Quand vous évoquez de toute manière la possibilité qu'on ait d'autres structures de santé, tant mieux mais on avait la possibilité, avec un terrain qui appartient à la commune, d'offrir des conditions peut-être extrêmement attractives en recherchant des contreparties pour attirer d'autres médecins et d'autres spécialistes. Effectivement, peut-être, vous avez raison, je l'admets tout à fait M. Le Maire, que des spécialistes en l'état sont malgré tout, même avec des conditions extrêmement attractives, peu susceptibles d'être attirés. Je ne conteste pas. Je regrette juste M. Le Maire, que nous ne nous sommes pas donnés le temps, cela fait déjà 4 ans, nous nous serions donnés le temps de faire juste une étude d'opportunité pour aller jusqu'au bout de notre réflexion et d'appuyer notre réflexion sur quelque chose de très fondé avec un diagnostic des besoins et des attentes, je crois que cela aurait été une opportunité. Les choses sont comme cela. On la saisit, on ne la saisit pas, vous ferez d'autre chose et je souhaite qu'on persiste effectivement dans cette offre de santé sur notre territoire et j'en suis très heureux. Je ne peux que leur souhaiter bonne chance. J'avais proposé une idée, elle tombe à l'eau. C'est tout ».

M. Le Maire : « Nous ne ferons pas un CHU. Je vous répète qu'on a du mal à trouver des spécialistes pour des villes de 5 000 habitants, cela me paraît difficile. Si vous les trouvez.... Ils iront peut-être à La Baule et Guérande avant de venir au Pouliguen. Vous dites qu'il faut faire des conditions avantageuses. Je viens de vous dire qu'il y avait des zones franches qui se créaient pas loin de chez nous et je peux vous dire qu'ici, il n'y a pas de zone franche. Du point de vue attractivité, cela sera bien plus supérieur à tout ce que l'on pourra proposer ».

M. Canonne : « Je reste terre à terre. Pourquoi le raccordement au réseau de la voie publique jusqu'à la limite de propriété est à la charge du vendeur ? » (page 12).

M. Le Maire : « C'est toujours comme cela. Le raccordement des réseaux à l'intérieur de la propriété va jusqu'au raccordement. C'est toujours la règle dans toutes les propriétés ».

M. Canonne : « Donc, on risque d'avoir des frais en plus ».

M. Le Maire : « Non. Dans une propriété, le propriétaire amène son réseau jusqu'en limite de propriété. Ensuite, lorsque nous sommes sur le domaine public, c'est la communauté d'agglomération qui prend en charge ».

M. Canonne : « Oui mais le vendeur, c'est la commune, pas CAP ATLANTIQUE ».

M. Le Maire : « *Oui. On n'a jamais dit qu'on prenait en charge les réseaux* ».

M. Canonne : « *C'est ce qui est écrit* ».

M. Le Maire : « *Quelle page ?* ».

M. Canonne : « *page 12* ». « *C'est écrit que c'est à notre charge* ».

M. Le Maire : « *C'est comme cela tant que le terrain de la SNCF n'est pas notre propriété mais le terrain de la SNCF va être notre propriété, cela va devenir du domaine public et CAP ATLANTIQUE prendra en charge cette installation. C'est toujours comme cela* ».

M. Canonne : « *Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit M. Le Maire. Le souci n'est pas de savoir (et nous nous sommes expliqués là-dessus), notre crainte n'était pas de savoir si on vendait un peu plus cher ou moins cher que ce qu'on l'avait payé puisque l'intérêt est évident et le but n'était pas de faire du bénéfice, c'était d'éviter de la perte. Notre crainte n'était pas là, nous nous sommes expliqués là-dessus en commission. Notre seule crainte dans ce dossier, c'était de donner un prix qui serve de référence à d'autres projets pour lesquels nous n'aurions pas envie de vendre au même prix.*

C'est dans ce sens là que j'ai souhaité être prudent. Il est clair que si le projet d'hôtel se fait, ce prix ne doit pas servir de référence à la vente pour l'hôtel, pour parler très clairement. C'est en ce sens là que j'ai exprimé des réticences et des craintes parce que là, nous aurions une pénalité pour la commune. C'est tout ».

M. Le Maire : « *Nous n'aurions pas de pénalités puisqu'on ne perdra pas d'argent et nous sommes en zone UE et les tarifs en zone UE sont bien inférieurs en zone UA. C'est une précision importante. Je suis très content que ce terrain puisse être vendu à un groupe de médecins qui va assurer la pérennité des soins pour la Ville du Pouliguen car ce n'est pas le cas partout* ».

VOTE : A l'unanimité.

M. Le Maire : « *Merci de l'intérêt que vous portez à la santé des Pouliguenais. C'est très important* ».

Mme Sallé : « *On attendait cela depuis un an et demi* ».

M. Le Maire : « *Moi aussi et c'est une très bonne chose* ».